

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2018**  
**Rapporteur :**  
**Madame Claire LEVRY-  
GERARD**

**N° 55**

**'Campus mondial de la mer'**  
**Désignation du représentant de Quimper Bretagne Occidentale au conseil de  
gouvernance**

**La communauté d'agglomération, de par les compétences qu'elle exerce, est  
appelée à être représentée dans un certain nombre d'organismes extérieurs, en l'espèce  
le conseil de gouvernance du « Campus mondial de la mer ».**

\*\*\*

Par courrier en date du 15 février 2018, le président du Technopôle Brest-Iroise, pour le « Campus mondial de la mer » a sollicité Quimper Bretagne Occidentale afin qu'elle désigne son représentant pour siéger au sein du collège « collectivités territoriales et institutions publiques » du conseil de gouvernance.

Le « Campus mondial de la mer », lancé lors de la Sea Tech Week 2016, est une communauté d'acteurs académiques, scientifiques, économiques et institutionnels intervenant dans les domaines des sciences et technologies de la mer. Il vise à faire de la Région et de l'Ouest de la Bretagne en particulier l'une des places mondiales de l'étude et de la valorisation des océans et des mers, et la plateforme du développement d'une économie maritime forte.

L'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur renvoi de l'article L.5211-1, dispose que l'assemblée délibérante « procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ».

\*\*\*

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (sur renvoi de l'article L.5211-1), les nominations ont pris effet

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 04/07/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018  
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

immédiatement et il en a été donné lecture par le président. Ainsi, madame Claire LEVRY-GERARD représentera Quimper Bretagne Occidentale au conseil de gouvernance du « Campus mondial de la mer ».